

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE  
BRUXELLES

**Bruxelles Développement Urbain**

Monsieur A. GOFFART, Directeur

**Direction de l'Urbanisme**

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B - 1035 BRUXELLES**

V/Réf : 04/pfd/493325

N/Réf. : GM/KD/BXL-2.764/s.553

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 38.  
Modification d'une station de radio-diffusion (régularisation).  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(Dossier traité par : M. M. BRIARD)*

En réponse à votre lettre du 10/04/2014, sous référence, reçue le 11/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23/04/2014.

La demande porte sur la régularisation de la transformation d'une station de radio-diffusion. L'installation se situe sur l'immeuble le plus haut du boulevard.

A l'examen de la demande, il apparaît que les modifications apportées à l'installation ne sont pas de nature à avoir un impact plus défavorable que l'installation précédente sur le parc d'Egmont classé qui est situé à proximité directe.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité d'livrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS

Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS

Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;

- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;

- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;

- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).